



L'InfoCharte

« Je ne gaspille pas l'eau »

N°37 – Mars 2024

La lettre d'info de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » présentant les projets et aménagements des communes adhérentes et informant des innovations technologiques en matières d'économies d'eau.

ACTUALITES

EAU POTABLE

REUT

Programme JOURDAIN aux Sables-d'Olonne : de la REUT à la production d'eau potable

Inaugurée le 16 novembre 2023, l'unité d'affinage du Programme Jourdain, mené par Vendée Eau, constitue une avancée en termes de réutilisation des eaux usées traitées.



Cette usine de traitement est située en sortie de la station d'épuration des Sables-d'Olonne (Vendée) et

permet de purifier l'eau pour l'acheminer vers la retenue d'eau du Jaunay, qui alimente la production d'eau potable. L'idée est ainsi de créer un circuit court pour renforcer les volumes disponibles pour l'alimentation en eau potable.

L'unité d'affinage permet de traiter 150 m³ d'eau par heure, soit les besoins de 15 000 personnes. Le traitement utilise le principe de l'ultrafiltration qui permet d'enlever les particules en suspension, l'eau est ensuite envoyée vers le bannet d'osmose à l'intérieur duquel se trouve des membranes encore plus fines pour enlever les résidus médicamenteux, les pesticides et les produits chimiques.



Unité d'affinage du Programme Jourdain (Crédit : Vendée Eau)

Malgré ces traitements poussés, la réglementation n'autorise pas à consommer cette eau directement

en sortie de traitement, c'est pourquoi elle est rejetée dans le barrage du Jaunay. Par ailleurs, l'eau en sortie est très pure et nécessiterait d'être reminéralisée pour être buvable. Autre aspect à prendre en compte : l'acceptabilité de la population qui devrait être prête à consommer une eau issue directement des eaux usées traitées.

D'ici trois ans, la station devrait quadrupler ses capacités pour couvrir les besoins de 60 000 personnes. A plus long terme, il s'agit de reproduire ce système sur d'autres sites ailleurs en France, en particulier le long du littoral (atlantique et méditerranéen).

Lien vers l'article actu-environnement: [Cliquez ici](#)

PENURIE D'EAU

JUSTICE

La justice administrative valide un refus de permis de construire

Fortement touchée par la sécheresse en 2022, le maire de la commune de Fayence dans le Var a refusé, en février 2023, le permis de construire d'un immeuble de 5 logements en mettant en avant une disponibilité insuffisante de la ressource en eau

pouvant ainsi engendrer un « risque pour la santé et la salubrité publique ».

Cette décision a été attaquée par le promoteur immobilier mais la commune a invoqué plusieurs motifs à son refus : risque incendie ; classement en site inscrit, difficultés de raccordement au réseau d'eau et risque pour la santé et la salubrité au titre de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme. C'est sur ce dernier motif seul, que le tribunal a confirmé l'arrêté communal refusant le permis de construire, dans son verdict du 23 février 2024.

Le tribunal s'est appuyé sur une étude, menée en juillet 2021 par un bureau d'études à la demande de la communauté de communes, qui met en évidence une insuffisance des ressources en eau à très court terme compte tenu de l'assèchement des forages alimentant la commune en eau potable.

Le tribunal a donc considéré que le maire de Fayence n'aurait pas pu accordée le permis de construire « en l'assortissant de prescriptions » et a conclu que « c'est à bon droit » qu'il s'est opposé au projet « au motif qu'il est de nature à porter atteinte à la salubrité publique ».

RETOUR D'EXPERIENCE

BATIMENTS

FUITES

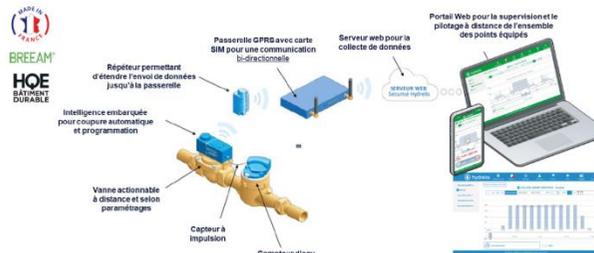
Supervision et pilotage à distance et en temps réelle de l'alimentation en eau de 5 bâtiments et sites du Département de l'Hérault

Le Département de l'Hérault s'est équipé en avril 2022 de la solution On'connect switch, proposée par hydrelis, filiale du groupe SUEZ.

Cette solution a été mise en place sur 5 bâtiments/sites appartenant au Département de l'Hérault (dont un collège et des domaines départementaux). Une durée d'observation et d'analyse de 18 mois a été envisagée pour vérifier la pertinence et l'efficacité du système.

La solution On'connect SWITCH permet de :

- bénéficier d'une solution performante d'identification des fuites
- être alerté immédiatement en cas de fuite ;
- disposer d'une fonction coupure automatique du réseau d'eau en cas de grosse fuite et/ou de rupture de canalisation ;
- piloter, à distance, en cas de fuites, les fermetures/ouvertures des réseaux, depuis un portail centralisé ;
- programmer, à distance, les ouvertures/fermetures des réseaux d'eau selon les horaires d'occupation ;
- suivre les consommations d'eau et obtenir les index à tout moment.



Technologie On'connect SWITCH

Sur la période d'observation, 165 fuites ont été identifiées sur les 5 sites équipés (23 réseaux couverts par le dispositif).

Les résultats ont montré un volume d'eau total perdu de plus de 9 000 m³ sur les 5 sites et les 18 mois d'observation. Le volume d'eau qui aurait été

perdu sans le système On'connect SWITCH sur la même période est estimé à plus de 21 000 m³, soit 57% d'eau économisée.



Exemple d'installation sur un compteur d'eau
(Crédit : CD34)

Le délai moyen d'intervention des fuites a été de 13,5 jours contre 2 semaines sans la solution Hydrelis, pour des fuites inférieures à 3 m³/h.

L'investissement financier de ce projet pour le Département de l'Hérault a été de 96 160€. Les économies d'eau réalisées grâce au système ont été estimées à plus de 45 000 €, soit un retour sur investissement de moins de 3 ans.

PARTICIPEZ A L'INFOCHARTRE !

Votre commune a mis en place un système innovant pour économiser de l'eau et vous souhaitez partager votre expérience. Envoyer un mail au SMETA décrivant le projet à l'adresse suivante gmombertrand@smeta.fr afin qu'il apparaisse dans le prochain InfoCharte.

Prochain InfoCharte :
Mercredi 24 avril 2024